

Saran, le 13 avril 2023

PÔLE PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION

Coordonnées du secrétariat :

02.38.74.42.89

## Relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale Mardi 28 mars 2023

### Présents :

- Monsieur BOET, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- Madame BOREL, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- Madame CAVALLE, représentante des familles, résidence Pierre Pagot
- Monsieur CHANSARD, représentant du personnel
- Madame CHEVALLIER, animatrice, Pôle Personnes âgées
- Madame DECARPENTRIE, animatrice, Pôle Personnes âgées
- Madame DESSE-MEZIERES, directrice, Pôle Personnes âgées
- Mme DESCLERC-DULAC, administratrice, CHR d'Orléans
- Madame GAUCHARD, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur GERMOND, représentant des résidents, résidence les Ecureuils
- Madame GRAYON, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur GRELET, représentant des familles et président du CVS, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur LEGRIS, représentant des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Madame LE JEHAN, représentante des familles, résidence Pierre Pagot
- Madame LENOIR, assistante de direction, Pôle Personnes âgées
- Madame LESCURE, animatrice, Pôle Personnes âgées
- Madame LOULIER, cadre de santé, résidence Les Ecureuils
- Madame POPINEAU, cadre de santé, résidence Pierre Pagot
- Madame RETORET, responsable qualité, Pôle Personnes âgées
- Madame RICHARD, cadre administratif, Pôle Personnes âgées
- Madame ROBILLARD, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- Madame SCHIFFER, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri

### Excusé(s) :

- Madame BARBERON, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées
- Madame CARVALHO, représentante des familles et vice-présidente du CVS, résidence Pierre Pagot
- Madame GUILLON, représentante des résidents, résidence Pierre Pagot
- Monsieur HOERDT, cadre supérieur de santé, Pôle Personnes âgées
- Madame PIERRE, représentante des résidents, résidence les Ecureuils
- Madame THOMAS, représentante des familles, résidence Les Ecureuils
- Madame VILLEGGER, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées

## Rappel de l'ordre du jour

- 1 - Bilan d'activités de l'année 2022 du CVS
- 2 - Bilan d'activités de l'année 2022 du service animation et perspectives 2023
- 3 - Bilan des déclarations d'évènements indésirables de l'année 2022
- 4 - Retour sur les travaux des comités de pilotage de la Bienveillance et de la Qualité au cours de l'année 2022
- 5 - Point sur la situation sanitaire dans les établissements
- 6 - Mise en service des 4 lits d'hébergement temporaire au sein de la résidence Pierre Pagot
- 7 - Réflexion en cours sur le redimensionnement du Pôle
- 8 - Questions diverses des représentants des usagers

Les représentants des familles de toutes les résidences s'expriment et posent s'il y a lieu les questions émanant de leur propre questionnement ou de celui des familles qu'ils représentent.

Un tour de table permet aux membres de faire connaissance et de se présenter. 4 représentants des résidents de la résidence Le Bois fleuri sont présents pour assister en auditeurs libres à la réunion.

## **1. Bilan d'activités de l'année 2022 du CVS**

M. GRELET présente le bilan d'activités de l'année 2022 du Conseil de vie sociale des EHPAD du CHR d'Orléans :

- Organisation de 3 réunions du Conseil de vie sociale
- Révision du règlement intérieur du CVS
- Participation d'une réunion du Conseil de surveillance
- Participation à un Comité de Pilotage sur la Bienveillance
- Participation à un Comité de Pilotage sur la Qualité
- Organisation de 4 permanences à la résidence du Bois Fleuri (bâtiment B)
- Participation aux 3 réunions publiques d'informations destinées aux familles
- Proposition de thèmes pour le flash d'informations mensuel.

Ce bilan montre que le Conseil de vie sociale est dynamique et investi dans le fonctionnement des établissements du Pôle après la période de crise du COVID-19.

Madame DESCLERC-DULAC, en tant qu'administratrice de la Commission des usagers du CHR d'Orléans, instance équivalente au CVS pour les établissements hospitaliers, souligne l'importance de favoriser l'implication et l'expression des usagers au sein d'instances comme le CVS. Elle salue, à travers les différentes participations, le travail réalisé par les membres bénévoles.

## **2. Bilan d'activités de l'année 2022 du service animation et projets 2023**

Madame CHEVALLIER présente le bilan d'activités de l'année 2022 du service animation (cf power point en pièce jointe).

Plusieurs actions ont été réalisées pendant toute cette année 2022 :

- Animations par thématiques (animaux visiteurs, galette des rois, carnaval, halloween, Noël, lotos, anniversaires,...) ;
- Repas par thématiques (raclette, chandeleur, barbecue, beaujolais, pique-nique, Noël,...) ;
- Sorties extérieures (équithérapie, pêche, restaurants, visites de moulin, cinéma, bowling, promenades en calèche ou en bateau, zoo, ferme,...) ;
- Rencontres intergénérationnelles ;
- Spectacles ;
- Activités manuelles et sportives ;
- Projet vacances, qui, pour la 1<sup>ère</sup> fois, a regroupé une 15aine de résidents des 3 établissements pendant une semaine complète (jour et nuit) ;
- ...

Sur l'année 2022, les animations ont été suivies par :

- 4 113 résidents (30 %) auprès d'intervenants ;
- 1 201 résidents (9 %) pour des sorties extérieures ;
- 8 488 résidents (61 %) pour des animations diverses.

Pour l'année 2023, il est envisagé de reconduire le projet vacances en augmentant le nombre de résidents concernés. Pour ce projet, des financements sont recherchés, le but étant qu'il puisse se faire sans contribution des résidents.

Madame DESSE-MEZIERES et Madame DESCLERC-DULAC saluent la diversité des animations proposées aux résidents et notamment celles en dehors des murs qui permettent aux résidents de s'évader et de rompre la routine du quotidien.

Madame DESSE-MEZIERES encourage les animatrices à rechercher des projets novateurs (ex : projet de vacances à la mer,...).

### 3. Bilan des déclarations d'évènements indésirables de l'année 2022

Mme RETORET expose le bilan des déclarations d'évènements indésirables pour l'année 2022 (cf power point en pièce jointe).

- ✓ 331 FEI déclarées par des professionnels du Pôle (404 en 2020, 340 en 2021) ;
- ✓ Principaux déclarants : les IDE (186) et les AS/ASHQ (89) ;
- ✓ Statut : 2/3 des FEI restent en analyse.

Madame DESCLERC-DULAC souligne l'importance de mesurer la gestion des risques à travers les effets indésirables graves. Cela permet d'éviter la reproduction de situations graves et de mettre à jour les procédures.

Il est clairement identifié que le nombre de déclarations d'évènements indésirables est sous-évalué par rapport à la situation réelle des évènements. Le nombre de déclarations répétées pour un même résident permet de recueillir des éléments fiables si une rupture d'un contrat de séjour devait être envisagée, après rencontres préalables avec la famille.

Madame LE JEHAN s'interroge sur les déclarations d'intrusion d'un résident dans la chambre d'un autre résident. Il est mentionné que cet acte n'est pas toujours indiqué en tant qu'évènement indésirable dans la mesure où l'équipe soignante le trace plus régulièrement dans le logiciel de soin. Il convient également que celle-ci ait été témoin de l'intrusion, ce qui n'est pas toujours le cas.

Madame CAVALLE demande s'il serait possible de mettre en place un système de prévention ou d'alerte des chutes. Compte-tenu des coûts très onéreux, une installation d'un système est difficilement envisageable et est incompatible avec notre système de téléphonie actuel. Un système d'appel malade est d'ores et déjà installé dans les chambres et dans les salles de bain. 3 rondes sont organisées régulièrement la nuit pour vérifier qu'un résident n'a pas chuté.

En cas de chute, un signalement spécifique est réalisé. Sur l'année 2022, plus de 1 000 chutes ont été enregistrées. Les familles ne sont prévenues que selon les conséquences sur l'état de santé de leur proche.

Madame DESSE-MEZIERES informe les membres du CVS du nombre d'évènements indésirables d'agressions signalés depuis le début de l'année 2023.

Situations	Du 01/01/2023 au 27/03/2023
Agression de résidents envers des professionnels	18
Agression de résidents envers d'autres résidents	7
Agression de familles envers les professionnels	5
Agression de familles envers les résidents	1
Agression de professionnels envers les professionnels	0
Agressions de professionnels envers les résidents	0
Agressions de personnes extérieures envers des résidents	0
Agressions de résidents envers des personnes extérieures	0
<b>Total d'agressions signalées</b>	<b>31</b>

#### 4. Retour sur les travaux des comités de pilotage de la Bienveillance et de la Qualité au cours de l'année 2022

Madame RETORET présente le retour sur les travaux des comités de pilotage de la Bienveillance et de la Qualité au cours de l'année 2022 auxquels un membre du CVS a participé. Un appel à volontaire au sein du CVS avait été effectué lors de précédentes réunions. L'appel est réitéré en séance si de nouvelles personnes sont intéressées pour participer aux travaux du Pôle. Il est primordial d'associer les résidents et les familles dans les projets et dans les démarches qualité.

Au cours des 4 réunions annuelles du Comité de pilotage Qualité, le plan d'actions qualité et les stratégies mises en place sont validés.

Dans le cadre du Comité de pilotage Bienveillance, des actions et des formations relatives à ce sujet sont lancées.

M. BOET souhaite savoir si certains professionnels ont fait état de conflit de valeurs. Madame RETORET précise que ce sujet est abordé dans le cadre du groupe de travail bienveillance. En période de COVID, les professionnels ont fait part de leur inquiétude face au manque de moyens et de ressources poussant certains à quitter le secteur de la santé.

#### 5. Point sur la situation sanitaire dans les établissements

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, les consignes sanitaires ont été allégées. Le port du masque n'est plus obligatoire au sein des établissements sauf en cas de symptômes. La désinfection des mains est toujours préconisée.

Plusieurs résidences ont connu des clusters :

- COVID : Saran et Les Ecureuils en janvier 2023, Pierre Pagot en octobre 2022 ;
- Gastro-entérite : Les Ecureuils en février 2023 ;
- Virus respiratoires : Saran en janvier 2023.

	Résidence Les Ecureuils	Résidence Pierre Pagot	Résidence Le Bois fleuri (bâtiment A et B)
Capacité autorisée de résidents	77	87	316
Nombre de résidents au 27/03/2023	71	74	284
Nombre de résidents vaccinés 4 doses	58	70	261
Pourcentage de résidents vaccinés 4 doses	81,6 %	94,5 %	91,9 %
Nombre de résidents vaccinés 5 doses	2	62	212
Pourcentage de résidents vaccinés 5 doses	2,8 %	83,7 %	74,6 %
Nombre de résidents ayant eu le COVID depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	22	0	19
Pourcentage de résidents ayant eu le COVID depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	30,9 %		6,7 %

Pour Les Ecureuils, une campagne de vaccination contre le COVID (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dose) est prévue d'ici la mi-avril.

Plusieurs campagnes de vaccination (vaccin Pfizer) pour les résidents et les professionnels ont été organisées sur les 3 résidences. Il est à noter que 100 % des résidents ne sont pas vaccinés car certains résidents ou familles ont refusé la vaccination et d'autres ont une contre-indication médicale. Le pourcentage de résidents vaccinés d'une 5<sup>ème</sup> dose est moins important que pour la 4<sup>ème</sup> dose dans la mesure où les résidents ayant contracté le virus doivent attendre 3 mois avant une nouvelle injection.

Sauf dispositions contraires, il est envisagé d'organiser 2 campagnes de vaccination annuelles contre le COVID contre 4 préconisées par rapport à l'âge de nos résidents. Le rythme d'une vaccination tous les 3 mois semble trop rapproché. Un courrier va être envoyé aux familles dans ce sens.

M. BOET souhaite savoir si des professionnels ont été suspendus de leurs fonctions à cause de l'obligation vaccinale. Sur le Pôle Personnes âgées, 1 infirmière a démissionné volontairement et aucune suspension de poste n'a été nécessaire.

## **6. Mise en service des 4 lits d'hébergement temporaire au sein de la résidence Pierre Pagot**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, une offre de 4 lits d'hébergement temporaire classique est proposée à la résidence Pierre Pagot, en transformant 4 chambres doubles en chambres individuelles. Ce mode d'hébergement répond aux besoins :

- d'un aidant familial qui cherche une structure rassurante pour accueillir son proche, en cas de congés ou d'hospitalisation ou simplement parce qu'il a besoin d'un peu de répit ;
- d'une personne vivant à domicile et qui souhaiterait séjourner quelque temps dans un EHPAD pour rompre l'isolement ou découvrir l'établissement avant une entrée permanente.

L'accueil est limité à 3 mois par année civile et peut être fractionné.

Il est précisé que le résident temporaire sera nécessairement hébergé en chambre individuelle au même tarif journalier que pour l'hébergement permanent.

Madame CAVALLE souligne le fait que les tarifs sont identiques pour un hébergement permanent aussi bien en chambre double qu'en chambre individuelle.

## **7. Réflexion en cours sur le redimensionnement du Pôle**

Le Pôle Personnes âgées travaille d'ores et déjà sur des actions visant à diversifier son offre. En effet, depuis le 17 août 2022, une expérimentation de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence en sortie d'hospitalisation a été mise en place sur le bâtiment B. Ce dispositif d'accueil d'une durée maximum de 30 jours a été prolongé jusqu'au 30 avril 2023. Une demande a été adressée à l'ARS pour développer cette offre sur 4 lits d'USLD, demande qui a été acceptée au 1<sup>er</sup> février 2023.

Le Pôle a poursuivi ses échanges avec l'ARS et le Conseil départemental du Loiret, lors d'une rencontre organisée le 22 mars dernier, afin de réfléchir au redimensionnement du Pôle en souhaitant réduire le nombre de chambres doubles des 3 établissements.

Le projet de redimensionnement suivant a été proposé :

- transformation de 40 lits d'EHPAD en lits d'USLD ou d'EHPAD fortement médicalisés (RBF –Bâtiment A –1<sup>er</sup> étage) ;
- création de 6 lits de soins palliatifs (au sein de la RBF –Bâtiment A) ;
- création de 8 lits d'hébergement temporaire (au sein de la RPP et de la RLE) ;
- création de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en EHPAD (au sein de la RBF –Bâtiment B) ;
- création de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en USLD (au sein de la RBF –Bâtiment A) ;
- création de 3 lits d'accueil de nuit (AN) en EHPAD (au sein de la RBF-Bâtiment B, de la RPP et de la RLE) ;
- création d'unités spécialisées dans la prise en charge des troubles psycho-comportementaux :
  - ✓ création d'une unité type UHR médico-sociale de 15 lits au sein de l'EHPAD de la RBF (Bâtiment B) ;
  - ✓ création d'une unité pré-et post-UHR de 15 lits au sein de l'EHPAD de la RBF (Bâtiment B) ;
  - ✓ création de 2 PASA de nuit : 1 PASA de nuit mutualisé pour les bâtiments A et B de la RBF + 1 PASA de nuit mutualisé pour les résidences P. Pagot et Les Ecureuils
- transformation de 35 lits d'hébergement permanent d'EHPAD en prises en charge individuelles dans le cadre du dispositif de Centre de ressources territorial (CRT) ;
- création de 16 places de prise en charge de PA en provenance du domicile en intra-et en extra-EHPAD.

La décision impliquera des travaux de rénovation sur le bâtiment qui sont donc, pour l'instant, suspendus.

En résumé, la résidence Le Bois fleuri se spécialiserait en établissement accueillant des résidents très dépendants avec des lits plus fortement médicalisés. Les résidences Pierre Pagot et Les Ecureuils prendraient en charge davantage de résidents en dehors des murs.

La question du personnel est évoquée. Selon les projets énoncés, certains pourraient être mis en œuvre à moyens constants. Pour d'autres, des renforts en personnel seront nécessaires et donc des financements.

Madame LE JEHAN s'interroge sur la composition d'un PASA mixte. Cela consiste en une fréquentation avec 2/3 de résidents hébergés dans l'EHPAD et 1/3 de personnes venant du domicile.

Etant précisé que les résidents venant du domicile participeraient aux animations de l'EHPAD, Madame CHEVALLIER s'inquiète sur les capacités d'accueil des bâtiments. Pour répondre à cette attente, la fréquentation des animations pourrait être augmenter de 3 à 4 résidents venant du domicile sans que cela ne pénalise les résidents permanents.

Le Pôle Personnes âgées envisage également de répondre à un appel à projet pour la création d'un centre de ressources territorial (CRT) comprenant 2 volets :

- ❖ Volet 1 - Mission d'appui aux professionnels du territoire :
- ❖ Volet 2 - Mission d'accompagnement renforcé pour les personnes âgées en perte d'autonomie, nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif en alternative à l'EHPAD

Sur l'année 2023, seulement 2 CRT pourraient être financés pour la région Centre-Val de Loire. En 2024, 2 nouveaux projets pourraient voir le jour. Ces informations sont en attente de confirmation par l'ARS.

## 8. Questions diverses des représentants des usagers

Madame DESCLERC-DULAC, Vice-Présidente du Conseil de surveillance d'Orléans et de Beaugency, précise la différence entre le Conseil de vie sociale et le Conseil de surveillance du CHR d'Orléans. Le Conseil de surveillance, qui se réunit 4 fois par an, correspond au conseil d'administration d'une entreprise présidée par un élu. Pour le CHR d'Orléans, le maire d'Orléans est le Président du Conseil de surveillance. Cette instance, composée d'élus et de membres de l'équipe médicale et paramédicale, est chargée de se prononcer sur la stratégie de l'établissement et d'exercer à son égard le contrôle permanent de sa gestion. Elle a donc largement été associée à la transformation du CHR en CHU.

Pour être membre du Conseil de Surveillance, la personne doit appartenir à une association agréée (ex : France Asso Santé) et suivre une formation spécifique. La candidature est enfin validée par l'ARS.

Le Conseil de vie sociale, quant à lui, donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie,...

M. GRELET, président du CVS, est membre du Conseil de surveillance depuis décembre 2022.

M. BOET s'interroge sur le taux d'absentéisme des professionnels du Pôle. Celui-ci s'élève à 12 % depuis le début de l'année 2023 contre 14% en 2022 et 10 % en 2021. Ce taux est globalement supérieur de 2 points par rapport à celui du CHR. Cette hausse en 2022 peut s'expliquer par l'absence possible sans justificatif en cas de positivité au COVID.

Il est rappelé le calendrier des prochaines réunions du CVS :

- Jeudi 14 septembre à 15h00
- Mardi 12 décembre à 15h00.

Le Président du CVS  
Daniel GRELET



la Directrice du Pôle Personnes âgées  
Clémence DESSE-MEZIERES



